

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 juillet 2024

**Absente** : Clara BIELLMAN - **Excusés** : Gérard GAY / Michel LATRILLE / Gaël NGUYEN  
**Secrétaire** : Béatrice LAGOUEYTE

En début de séance, Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour 2 sujets : Convention Voirie VC2 et ZRR recours, le Conseil accepte à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin** : après lecture et correction, le PV est approuvé à l'unanimité

**Recensement de la population** : Lors du dernier Conseil, Michel LATRILLE a été nommé coordonnateur communal pour le recensement. Nous devons maintenant préparer le recrutement de l'agent recenseur et fixer sa rémunération.

L'agent recenseur mènera cette mission du 16 janvier au 17 février 2025. Il percevra une rémunération sur la base d'un mois à temps complet à l'indice brut 367 majoré 366.

Le Conseil a décidé de lancer un appel à candidature. Un message sera ajouté dans le bulletin du mois de juillet.

**Agents de la commune** : Richard PUECH a terminé sa formation d'intégration, ce qui a permis de le titulariser dans son grade de technicien avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023. Le Maire a pris les arrêtés nécessaires pour cette évolution de carrière. Le Maire a également souhaité faire évoluer le RIFSEEP (IFSE et CIA).

Cette décision vise à s'assurer que les efforts et le dévouement des agents soient reconnus et récompensés.

**Cœurs en Réolais** : La troisième édition de l'événement se déroulera sur les communes de Fontet, Hure, Noailac et Loupiac-de-la-Réole le 18 mai 2025. Nous devons réfléchir aux possibilités de parcours sur notre commune ainsi qu'aux zones intéressantes de notre territoire. Le Vice-Président chargé du sport, Richard GAUTHIER, viendra lors de notre prochain Conseil Municipal pour nous expliquer ce projet en profondeur.

**Convention locaux de la commune** : Suite à sa proposition, Michel LATRILLE a transmis un projet de convention pour la mise à disposition des locaux communaux aux associations. Après lecture de ce projet, il est décidé que la commission bâtiment se réunira pour finaliser ce document.

**Salle des fêtes** : Patricia Wolf indique que la vaisselle est mise à disposition en l'état et précise les tarifs actuels pour la location de la salle des fêtes :

- Habitants de la commune : 50 €
- Hors commune contribuables : 150 €
- Hors commune : 250 €

Une comparaison avec les communes voisines a révélé que celles-ci appliquent deux tarifs et proposent un coût légèrement plus élevé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de supprimer le tarif intermédiaire et d'augmenter le montant de la location pour les personnes qui n'habitent pas la commune. Les tarifs seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Habitants de la commune : 50 €
- Hors commune : 300 €

Une mise à jour de la convention est donc nécessaire. Elle sera finalisée par la commission bâtiment lors de la réunion prévue (voir point précédent).

**ACCA** : Suite à son assemblée générale, la composition du bureau de l'ACCA a été modifiée. Bernard Gronier en assure désormais la présidence.

Par ailleurs, une demande a été faite par la société de chasse pour stocker deux cages de "pré-lâcher" derrière le hangar communal. Le Conseil Municipal a exprimé son accord pour cette demande.

**Limites d'agglomération** : Dans le cadre de l'élaboration du RLPI (Règlement Local de Publicité intercommunal), document réglementaire porté par la Communauté de communes, nous sommes sollicités pour acter les limites d'agglomération. Le conseil municipal valide les limites actuelles :

- D224, entrée côté CD9
- D224, entrée côté Blaignac
- Route de la Bugade, sortie côté lavoir

Le Maire est chargé de prendre l'arrêté.

**Aménagement de la Voie Communale n°2** : La Voie Communale n°2 du Lavoir a été classée en agglomération jusqu'au pont du Nauton et mise en sens unique par arrêté du 19 juillet 2022, sur la section allant du carrefour avec la Route Départementale n°224 jusqu'au carrefour avec la route de Biot. Afin d'anticiper l'augmentation de la vitesse liée à cette nouvelle configuration en sens unique, des aménagements provisoires ont été mis en place, incluant une chicane matérialisée par des balises J12. Aujourd'hui, le principe de la chicane est confirmé, et le conseil municipal souhaite créer un aménagement pérenne. Cette section de voie est incluse dans le programme d'investissement voirie de la Communauté de Communes pour 2024. Les travaux de la Commune et de la Communauté de Communes du Réolais en sud Gironde seront réalisés conjointement en septembre 2024.

Le Conseil Municipal délibère et autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Réolais pour la création d'un aménagement de sécurité sur la VC 2.

**Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) devenue France Ruralités Revitalisation (FRR)** : Stéphane Pommiers informe que la Communauté de Communes envisage de mener un recours gracieux contre les arrêtés publiés le 20 juin, au nom de la CDC ainsi que des communes membres exclues du dispositif. Il propose de mener une action groupée des communes.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour participer à cette action groupée.

### **Questions et informations diverses :**

Monsieur Nicaise nous informe de sa décision de mettre en vente son fonds de commerce « Épicerie Tabac » à compter du 4 juillet 2024. Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce courrier.

Hure en Gym : L'Adjoint chargé des associations et de la communication de la commune de Hure fait une demande de prêt de notre salle des fêtes pour l'association Hure en Gym. Patricia WOLF se rapprochera de M. OLLIVIER pour obtenir plus de précisions.

La séance est levée à 23h26